



**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 LA COMMUNE DE BURGNAC**

N° 2026-23

**Séance du
 27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :
 20 avril 2026

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, M. LAUTRETTE, MME DEMONT, Mme DHONT, MME MAZAUD, M. IMBERT,

Nombre de membres :
 En exercice : 15
 Présents : 15
 Votants : 15

Absents :

Résultat du vote :
 Pour : 15
 Contre : 00
 Abstentions : 00

Secrétaire de séance :

Mme Elodie DEMONT

PRÊT A TAUX BONIFIÉ – PROGRAMME 2026

Monsieur Le Maire expose que le conseil départemental reconduit pour l'année 2026 le dispositif de bonification de prêts aux communes en partenariat avec la Caisse d'Épargne du Limousin.

- | | |
|---|----------------------|
| - Objet du prêt : | travaux d'équipement |
| - Taux d'intérêts avant bonification du département : | 3,95% |
| - Taux d'intérêts après bonification : | 1,95% |
| - Durée : | 10 ans |
| - Périodicité : | annuelle |
| - Frais de dossier | 50€ |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DECIDE

- **De solliciter** un prêt à taux bonifié pour un montant de 6 000€ pour les travaux de réfection de « Travaux école de Burgnac ' remplacement des menuiseries et réfection des sanitaires ' » auprès de la Caisse d'épargne du Limousin.

Fait et délibéré en mairie
 Les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
 Elodie DEMONT

Le Maire,
 Michel REBEYROL